

Déclaration liminaire CHSCTD 87 du 30/11/2021



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Alors que l'épidémie flambe et que les scientifiques alertent sur la nécessité de restreindre au maximum la circulation du virus pour freiner les contaminations, le gouvernement allège les mesures à l'école primaire où les 6 millions d'élèves ne sont pas vaccinés. Les études de l'Inserm mettent pourtant en évidence un fort niveau de transmission dans les écoles, qui contribue à la circulation virale en communauté. Le gouvernement met ainsi en danger les élèves, les personnels et leurs familles. La décision de ne plus fermer les classes au premier cas de covid positif va contribuer à accroître l'épidémie.

Cet allègement intervient alors que le taux d'incidence des 6-10 ans est extrêmement élevé, 346 cas pour 100 000 contre 193 pour l'ensemble de la population, et prend le contrepied des connaissances scientifiques. En effet, un élève cas contact testé négativement le lendemain de la découverte du premier cas positif dans une classe peut s'avérer positif jusqu'à deux jours plus tard et contaminer entre-temps les autres élèves. C'est de cette situation et donc d'une indiscutable hausse des contaminations que prémunit la fermeture immédiate de classe et le retour à l'école une semaine plus tard suite à un test négatif.

En plus de ne pas briser la chaîne de contamination, la logique ministérielle, qui veut que seuls les élèves qui pourront présenter un test négatif pourront revenir en classe, suppose que les élèves soient rentrés à un moment chez eux et que leurs parents soient disponibles, mobiles, pour aller leur faire passer un test. Le retour en classe se fera sur présentation d'un test négatif : qui va vérifier la validité des tests ? Avec quel matériel, si les parents présentent un résultat numérisé ?

Dans cette organisation, les élèves d'une même classe seront pour certains à la maison en distanciel (en attendant le résultat négatif au test) pendant que les autres poursuivent l'enseignement en présentiel. La FAQ ministérielle indique que les élèves à la maison bénéficieront du télé enseignement. Nous alertons à nouveau sur le fait que les enseignants ne peuvent assurer une double journée. Nous demandons à ce que le protocole revienne à la règle : un cas/une fermeture.

Qu'en sera-t-il de la poursuite des tests salivaires, comment s'articuleront-ils dans cette nouvelle organisation ?

Ces tests salivaires sont programmés à l'échelle nationale en nombre insuffisant, ce qui se traduit en Haute-Vienne par le fait qu'ils arrivent dans les écoles ciblées plus de huit jours après la fermeture des classes. Pourra-t-on faire mieux dans le cadre de ce nouveau protocole qui repose sur les tests ? On ne peut qu'en douter et donc s'en inquiéter.

On ne peut que s'interroger sur la concomitance de cette flambée épidémique et de l'évolution du niveau de protocole. L'abaissement du masque en primaire, combiné aux vacances scolaires et à un relâchement certain des gestes barrières dans la population, ne sont sans doute pas étrangers à la situation que nous vivons aujourd'hui.

L'apparition dans le paysage mondial mais sans doute aussi national du variant omicron à la virulence de transmission accrue est aussi très inquiétante.

La FSU redemande au Ministère de doter les agents de l'état de masques chirurgicaux de types II pour une meilleure protection, ainsi que la demande de masques inclusifs, notamment pour les petites classes (maternelles, CP...) permettant de meilleurs apprentissages. Les collègues de maternelle notamment avouent baisser le masque par moment, lors de séances de phonologie par

exemple. Et pourtant, ils ne sont pas considérés comme cas contacts car censés porter le masque !

Dernier point concernant la situation COVID : nous ne pouvons que nous féliciter que l'état prenne enfin sa part dans l'installation dans les EPLE des capteurs de CO₂. Espérons que cette mesure d'aide financière à l'achat permette le déploiement rapide de ces appareils.

Cette année le CHSCTD 87 a mis en avant le thème de l'impact de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail.

La mise en place des PIAL devait améliorer la gestion des personnels AESH, pour une meilleure prise en charge des élèves. Or, force est de constater, que l'objectif est loin d'être atteint. Les postes créés d'AESH (dotation ministérielle insuffisante de toute façon) ne trouvent pas toujours preneur, laissant toujours plus d'élèves sans accompagnateurs alors qu'ils ont des notifications en ce sens.

A l'issue de la première visite d'établissement dont nous présenterons les conclusions en séance, la problématique des conditions de travail des AESH est, sans surprise, mise en avant.

La question du statut notamment est prégnante. Quotité de travail, salaire, formation sont autant de points qui font que la fonction est peu attrayante, pour preuve les difficultés de recrutement que nous avons constatées.

La mise en place des PIAL impose aux AESH de devoir, si nécessaire, travailler sur plusieurs établissements, leur rendant de fait difficile le cumul d'emplois qui pourrait améliorer leur sort.

Tous ces éléments font que les AESH, pourtant investis dans leurs missions, désireux de continuer ce travail, sont tentés de démissionner faute de perspectives.

Dans le premier et le second degré, les personnels sont de plus en plus confrontés à des élèves à comportement perturbateur et ou violent.

La violence de certains de ces élèves a abouti à des arrêts de travail des personnels.

Parmi ces enfants, certains pourraient ou devraient être pris en charge, au moins partiellement, dans d'autres structures (ITEP, IME...) mais sont en attente de place ! On ne peut que s'interroger sur ce manque de places dans les établissements ou services spécialisés (pour ne pas dire les suppressions de places qui sont déjà en cours dans un certain nombre de régions) en parallèle du développement de l'inclusion à l'école. Cette inclusion ne peut se faire à n'importe quel prix, au détriment des autres élèves et des conditions de travail dégradées des agents.

Depuis le début de l'année, nous avons été contactés par de nombreux collègues qui se renseignent pour quitter l'éducation nationale. Si ce phénomène existait les années précédentes, il s'est fortement accru en cette rentrée, notamment chez les jeunes enseignants. Il faut sans doute y voir les effets de la crise Covid, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que les conditions de formation initiale, puis les conditions de travail dans les établissements, conduisent à cette volonté de changer de métier.

Ce souhait de changement de carrière est associé au sentiment de perte de sens des métiers de l'éducation nationale (manque de moyens, poids de la structure ou de la hiérarchie, manque de reconnaissance, injonctions plus ou moins légitimes, parfois contradictoires ou incohérentes (enquête du collectif Nos services publics, 21 septembre 2021).

Les réformes régressives mises en place au dernier moment, les conflits avec les hiérarchies, tensions et coupes budgétaires participent du travail empêché et des conditions de travail dégradées. Ces constats émanent d'un rapport du Sénat du 19 juin 2012 : c'est dire la prise en compte des conditions de travail dans notre pays !

Nous souhaitons connaître les chiffres de rendez-vous RH, des démissions dans les différents corps de métier, afin de préciser l'état des lieux de la profession.

Cet état des lieux doit nous être communiqué au travers du bilan social, bilan qui servira de base aussi au travail à mener sur le plan égalité femme/homme.

Ce chantier, amorcé au niveau académique, devra se décliner au niveau départemental.